

Collectivité unique, compétences particulières

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, a annoncé hier la création d'une collectivité alsacienne dotée de compétences départementales et « particulières ». Elle est attendue demain à Strasbourg où elle doit donner des précisions sur les compétences et le contour institutionnel de la future entité alsacienne qui serait créée par une loi.

Le « Maître des horloges » accélère le calendrier alsacien. La venue d'Emmanuel Macron à Strasbourg le 4 novembre commande au Premier ministre de préciser son projet sur l'avenir institutionnel de l'Alsace. « Cette accélération est une bonne chose », note Brigitte Klinkert. En annonçant hier matin sur Europe 1 que le gouvernement est « prêt à soutenir la création d'une collectivité alsacienne qui serait faite à partir des deux départements », Jacqueline Gourault a entamé le travail, comme on dit pour un accouchement.

« Ces éléments sont plutôt sécurisants »

Chargée par Édouard Philippe de mener la concertation avec les élus après la remise du rapport Marx, la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a indiqué que cette collectivité sera « l'émanation » des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et dotée de « compétences départementales et d'autres compétences qui tiendraient à leurs spécificités ». Elle n'a pas utilisé le terme de fusion. Ce serait « non pas un statut spécial mais une collectivité avec des compétences particulières qui sont dues au transfrontalier notamment et à l'identité alsacienne rhénane », a-t-elle encore précisé. Si elle n'a pas détaillé les autres compétences, c'est parce que « le travail politique et technique » se poursuit entre l'État, les deux Départements et la Région, et que les arbitrages ne sont pas encore arrêtés par l'exécutif. Le tourisme et le bilinguisme pourraient faire partie de ces compétences particulières, tout comme un volet économique. « La mariée est belle mais il reste à voir ce qu'il y a exactement dans la corbeille pour voir si le mariage en vaut vraiment la peine »,



Jacqueline Gourault, le 14 septembre dernier, à Wintzenheim, dans le Haut-Rhin. PHOTO L'ALSACE - HERVÉ KIELWASSER

préviendrait le député Olivier Becht (Agir).

Les préfetures de Strasbourg et Colmar maintenues

Les députés alsaciens ont interpellé Jacqueline Gourault hier à l'Assemblée nationale après ses propos sur Europe 1. Lors de cet échange, elle a convenu de la nécessité de passer par une loi pour créer la future collectivité d'Alsace et la doter de ses compétences spécifiques. Son fonctionnement serait le même qu'un département : une assemblée délibérante, quinze vice-président(e)s et un(e) président(e). Les préfetures de Strasbourg et de Colmar seraient maintenues. « Ces éléments sont plutôt sécurisants », observent les partisans d'une collectivité d'Alsace. Parce qu'ils répondraient à un

certain nombre de leurs demandes sans attendre la réforme constitutionnelle. Ils n'en demeurent pas moins tous « vigilants » dans la mesure où l'annonce de la ministre ne dit pas grand-chose sur les compétences et les contours exacts de la collectivité Alsace.

Les élus restent « vigilants »

Cette « vigilance » est exprimée dans de nombreuses réactions, à commencer par celle de Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry, et des parlementaires Fabienne Keller et Antoine Herth (Agir). Elle s'inscrit dans les échanges toujours en cours avant la signature d'un accord de principe sur cette collectivité. Ils ont appris à être prudents.

Jacqueline Gourault rencontrera vendre-

di matin à Strasbourg les parlementaires alsaciens et les présidents des Départements du Rhin et de la Région. Elle leur présentera le contour institutionnel de la collectivité Alsace et les modalités pour y parvenir, et les compétences spécifiques lui seront transférées.

Dans le silence qui précède l'avènement, ils sont nombreux à espérer parvenir à un compromis qui ne déçoive pas ce « désir d'Alsace » parvenu jusqu'à Paris. La sénatrice Patricia Schillinger (LaREM) citait hier un proverbe alsacien pour saluer l'avancée du dossier : *Längsam kummt m'r aui wit* (Doucement, on va aussi loin). Les horloges, elles, s'affolent avant la venue du Président de la République. ■

Franck BUCHY

LES COMPÉTENCES, MÈRE DES BATAILLES

Pas de statut spécial mais des compétences particulières. En précisant les orientations du gouvernement pour la future entité Alsace, la ministre Jacqueline Gourault a aiguillé l'espoir des partisans d'une collectivité maîtresse de son destin sans pour autant les rassurer complètement.

Nerf de la guerre, la question des compétences n'est pas tranchée : on ignore précisément les domaines susceptibles d'être transférés mais surtout le cadre légal de leur application. L'attribution de compétences différenciées à une collectivité doit passer par la loi. Reste à savoir si le gouvernement est prêt à présenter une loi spécifique à l'Alsace ou s'il se contentera de faire appel au droit à l'expérimentation, inscrit dans la Constitution, mais dont la durée est limitée. Ces choix techniques sur le dossier alsacien révéleront jusqu'où le gouvernement et l'État sont prêts à incarner le « pacte girondin » promis aux territoires par le président de la République, il y a plus d'un an. La fronde que les élus départementaux et régionaux ont menée récemment au congrès des Régions de France à Marseille, pour « défendre les libertés locales », démontre que la déception est grande et la fracture large.

Ces options techniques donneront aussi une indication sur la densité réelle qu'Emmanuel Macron entend donner à l'« impulsion franco-allemande » annoncée dans son discours de la Sorbonne, le 26 septembre 2017.

Si Jacqueline Gourault a été très discrète hier sur les compétences, elle a relevé au moins deux particularités locales qui répondent au désir de décentralisation et à la dynamique franco-allemande : l'identité rhénane et le transfrontalier.

F. BY

Voir également en page 14 les réactions en Moselle

« Avancée décisive » ou « Affront au peuple alsacien »



Brigitte Klinkert. DNA

Brigitte Klinkert et Frédéric Bierry, présidents des conseils départementaux parlent d'« avancées décisives. [...] Jacqueline Gourault a écarté sans aucune ambiguïté l'option d'une fusion simple des Départements. Dans les jours qui viennent nous serons particulièrement attentifs à ce que cette Euro-collectivité soit dotée des compétences qui tiennent compte des spécificités alsaciennes et lui permettent d'agir efficacement en faveur des Alsaciens. [...] Vigilants aussi à la prise en compte effective du désir d'Alsace qui s'est clairement exprimé. »

Jean Rottner, président de la Région se « réjouit de l'avancée sur le statut de l'Alsace au sein du Grand Est ». Il

souligne qu'il a « toujours prôné la création d'une collectivité unique » pour répondre à ceux qui « regrettent une perte de notoriété de l'Alsace au sein de la nouvelle entité territoriale ». Il indique que « sans présumer des annonces à venir sur les compétences particulières, les premières pistes évoquées, relatives au domaine transfrontalier ou à l'identité rhénane, sont clairement de nature à répondre aux légitimes aspirations des Alsaciens, mais aussi de favoriser les liens avec nos voisins suisses et allemands ».

Jean-Georges Trouillet pour *Unser Land* : « On ne peut pas accepter ça ! D'un côté, on nous refuse la sortie du Grand Est alors que c'est le souhait de 84 % des Alsaciens ; de l'autre, on nous refuse la collectivité à statut particulier. On nous propose une fusion des départements avec des compétences supplémentaires, mais on sait que dans l'état actuel de la

constitution, ce ne sera que du décor. » Dans un communiqué, *Unser Land* dénonce

« un nouvel affront au peuple alsacien ! », ainsi que « la recule de inadmissible de Monsieur Bierry et de Madame Klinkert, qui, après avoir capitulé sur la sortie du

Grand Est, sont maintenant en train de lâcher la collectivité à statut particulier ».

Vincent Thiébaud, député En marche ! de la 9^e circonscription du Bas-Rhin : « C'est une bonne nouvelle, je suis content. La déclaration de la ministre est conforme à ce qui était ressorti des consultations menées avec les Dépar-

tements. J'attends encore les modalités, bien que, de ce que j'en sais, cela répondra aux attentes. Ce qui est acté, c'est que ce ne sera pas un simple décret ministériel ; on sera plutôt dans une logique législative. »

Éric Straumann, député et secrétaire départemental des Républicains pour le Haut-Rhin : « J'attends de voir. Pour moi y a rien de neuf. Une collectivité d'Alsace d'accord, mais dans quel cadre juridique ? Y aura-t-il une loi ? Sinon, ce sera une simple fusion des deux départements, si oui, ça peut aller dans le bon sens. Mais il y aura un débat parlementaire, il faut voir ce



Vincent Thiébaud. DNA

qu'il va en ressortir. Je note que la ministre a bien enregistré qu'on était hostile à la simple fusion qui était le scénario du gouvernement au départ. Notre action n'a pas été inutile. »

Pernelle Richardot, première secrétaire fédérale du Parti socialiste du Bas-Rhin : prend acte d'une annonce respectant « la volonté alsacienne de chercher à être identifiée "Alsace" dans la nouvelle région Grand Est ». Et « se félicite que cette démarche s'inscrive dans le Grand Est ». Le communiqué souligne que cette position a toujours été celle des socialistes. Il précise que « l'identité, quand on la manie sur le plan strictement politique, devient un outil qui sert la division et non l'essentiel : la transformation économique et sociale de nos territoires ». Il rappelle que le parti est opposé à une collectivité à statut unique. ■